



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

L'an deux mil vingt trois
le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme CAMUS Katy (pouvoir à Mme GATET), M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. ORENGIA), M. GROS Gérémy (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENT : M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. AUTISSIER Bertrand.

DELIBERATION N° 2023 – 50

OBJET : CIMETIERE - RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu de Madame FIAT Bernadette qui souhaite rétrocéder à la Commune la concession cinquantenaire n° 28 acquise le 31 octobre 2007. Aucune inhumation n'ayant eu lieu dans cette concession depuis son acquisition, elle se trouve donc vide de toute sépulture.

Le tiers du montant qui a été versé au Centre Communal d'Action Sociale lors de l'acquisition ainsi que le montant payé au titre des constructions existantes ne peuvent lui être reversés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame la Maire à établir l'acte de rétrocession et décide que le remboursement sera effectué en fonction de la durée déjà écoulée,
- Décide que la somme de 167,74 € sera reversée à Madame FIAT Bernadette.
- Dit que cette somme sera imputée au compte 6588 du Budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 septembre 2023.

Mme la Maire,
Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/09/2023

- après télétransmission électronique le 26/09/2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/09/2023